



NATURAPÔLE DIGITAL
Enseignement agricole public



Brevet Professionnel Aménagements Paysagers

Code RNCP : 38314

Durée :

- Formation sur 12 mois, possibilité de prolongation à 18 mois
- 747 heures à distance
- 420 heures de stage en entreprise (équivalent à 12 semaines)
- Sessions en juin et septembre

Modalités pédagogiques :

- Formation 100 % à distance
- Pratique lors des périodes de stage
- Utilisation des ressources numériques
- Accès à une bibliothèque numérique ESIDOC (revues techniques en rapport avec le domaine étudié)
- Création de groupes d'échanges WhatsApp et Facebook par session

Financement :

- CPF + abondement complémentaire personnel
- CPF + abondement complémentaire France Travail
- France Travail

Conditions d'admission :

- Être âgé(e) de 18 ans minimum
- Dossier de candidature à télécharger sur le site internet et à envoyer par mail à l'adresse : inscription@naturapole.digital
- Entretien téléphonique de positionnement si présélection du dossier

Public concerné :

- Tous publics

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements Paysagers est une action de formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- De faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- D'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- De suivre un chantier ;
- D'encadrer une équipe sur un chantier ;

- De réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- De réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- De réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements Paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'État à l'installation.

Pour les débouchés professionnels et les suites de parcours, se référer au site internet « naturapole.fr ».

Établissement public proposant des formations 100 % à distance



NATURAPÔLE DIGITAL
Enseignement agricole public



CONTENU DE LA FORMATION

5 Unités Capitalisables Nationales

BLOC 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager

- Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant
- Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage

BLOC 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement

- Préparer le travail pour un chantier
- Coordonner le travail sur le chantier

BLOC 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux

- Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal
- Réaliser des travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux

BLOC 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux

- Réaliser des travaux de plantation
- Réaliser des travaux de végétalisation par semis

BLOC 5 : Mettre en place des infrastructures

- Réaliser des murets et escaliers
- Mettre en place des revêtements

Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (UCARE)

ÉVALUATION – VALIDATION :

La formation est composée de 6 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 5 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national de l'unité capitalisable locale.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans.

Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

CHIFFRES CLÉS

Taux moyen de réussite à l'examen (session 2022) : **100 %**

Taux moyen de satisfaction (moyenne 2018-2022) : **94 %**

Taux d'insertion professionnelle (sortant 2021 à 6 mois) : **75 %**

Contact Responsable de formation : contact@naturapole.digital

Coût de la formation : 3 500 €

MàJ 04/01/2024

<https://naturapole.digital/>

